



Independent observer
of the Global Fund

LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT ET D'UN NOUVEAU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 1^{er} mars 2017, le Conseil d'administration du Fonds a lancé officiellement la procédure de sélection de ses prochains Président et Vice-président. Les noms des nouveaux dirigeants du Conseil d'administration devraient être annoncés à sa prochaine réunion des 3 et 4 mai 2017, date à laquelle se terminent les mandats du Président actuel, Norbert Hauser, et de la Vice-présidente actuelle, Aida Kurtovic.

La date limite pour le dépôt des candidatures est le 28 mars. Celles-ci seront présentées par les blocs des donateurs et des maîtres d'œuvre représentés au Conseil. On s'attend à ce que le bloc des maîtres d'œuvre présente un candidat pour le poste de Président, et que celui des donateurs en présente un pour le poste de Vice-président. Cela répond à la tradition selon laquelle ces postes sont attribués tous les deux ans en alternance à des personnes issues du bloc des maîtres d'œuvre et du bloc des donateurs, qui apportent avec elles leur expérience de ces sphères. L'actuel Président, M. Hauser, vient du bloc des donateurs. L'actuelle Vice-présidente, Mme Kurtovic, est quant à elle issue du bloc des maîtres d'œuvre.

Ces deux blocs sont chacun responsables de la conception de la procédure qu'ils suivront pour présenter un candidat.

Bien que chaque bloc ne présente traditionnellement qu'un seul candidat, ni les mandats des postes concernés ni les instructions relatives au renseignement du formulaire de candidature n'excluent la présentation de plusieurs candidats. Chaque circonscription a le droit de proposer un nom directement au Comité d'éthique et de gouvernance, tel que stipulé dans le [Règlement intérieur du Conseil d'administration et de ses comités](#)

. Si le bloc des maîtres d'œuvre, celui des donateurs ou les deux présentent plus d'une candidature, le Conseil d'administration devra déterminer la procédure à suivre au-delà des dispositions décrites dans cet article. Cette procédure suppose généralement un rôle plus important pour le Comité d'éthique et de gouvernance.

Une fois désignés, les nouveaux Président et Vice-président agissent exclusivement dans l'intérêt du Fonds mondial dans son ensemble. Selon leur mandat, le Président et le Vice-président ne doivent pas représenter de bloc, de circonscription, de groupe votant du Conseil d'administration ni d'autre partie prenante donnés.

Le 28 mars est également la date limite de dépôt d'un formulaire à jour de manifestation d'intérêt par les candidats. Ce formulaire sert à identifier et prendre en compte tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Les autres étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Le 28 mars, le Bureau des affaires du Conseil d'administration examinera les candidatures pour vérifier que les formulaires sont dûment renseignés et accompagnés de toutes les pièces justificatives demandées.
- Le 31 mars au plus tard, le Comité d'éthique et de gouvernance examinera les candidats présentés et notifiera officiellement le Président et la Vice-présidente sortants.
- Le 10 avril, la direction sortante informera le Conseil sur l'avancement de la procédure et les prochaines étapes.
- Les 3 et 4 mai, lors de la réunion du Conseil d'administration, la direction sortante soumettra officiellement les candidats au Conseil, qui procèdera à l'élection et à la désignation des nouveaux Président et Vice-président, et le Fonds mondial les annoncera officiellement.

C'est la première fois que les étapes ci-dessus sont appliquées dans le cadre de la procédure de sélection.

Des dates sont ensuite fixées pour la passation officielle de pouvoir entre les dirigeants sortants et entrants du Conseil d'administration.

Les nouveaux Président et Vice-président seront mandatés pour une période de deux ans, et siégeront à titre personnel en qualité de membres sans droit de vote.

Conformément à leur mandat, au début de celui-ci, le Président et le Vice-président du Conseil d'administration détermineront de commun accord leurs responsabilités partagées et individuelles afin d'assurer le suivi du travail du Conseil d'administration.

Leur mandat stipule que le Président et le Vice-président « apportent à leurs rôles respectifs une perspective globale et la sagesse de leur longue expérience. En qualité de représentants du Conseil d'administration en général, ils collaborent avec la direction aux fins de donner corps à la vision stratégique de l'organisation, et à ce titre, fournissent des orientations générales et des commentaires sur les prises de décision de la direction ».

Les deux prochaines années risquent d'être difficiles pour les nouveaux Président et Vice-président. Dès leur prise de fonction, ils devront superviser la procédure de sélection d'un nouveau Directeur exécutif. Ils devront peut-être aussi faire face aux retombées des menaces du gouvernement des États-Unis de réduire l'aide au développement.

Les circonscriptions devront présenter des candidats possédant une solide expérience et capables de dégager des consensus entre les multiples parties prenantes. Elles devront choisir des personnes capables de se concentrer sur les résultats et aux compétences diplomatiques solides pour pouvoir

négocier avec les gouvernements – à la fois des donateurs et des maîtres d'œuvre – en vue de mobiliser davantage de ressources pour la santé. Le nouveau Président et le nouveau Vice-président devront lancer le nouveau cycle de reconstitution des ressources dans un contexte difficile en matière de financement.

Les mandats relatifs aux postes de Président et de Vice-président du Conseil d'administration, tels qu'approuvés lors de la retraite du Conseil des 27 et 28 février 2017, seront publiés prochainement sur le site Web du Fonds mondial.

[Read More](#)
